

L'ENSICAEN est titulaire de la charte **ERASMUS +** pour l'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

Le programme **Erasmus +**, financé par l'Union Européenne, nous permet de mettre en œuvre une ou plusieurs activités :

Des mobilités pour les étudiants :

⇒ **Périodes d'études** : lors de la dernière année de formation pour une durée de 3 à 12 mois en cas de parcours bidiplômant (1 mois = 30 jours)

⇒ **Périodes de stage classique** : en deuxième ou dernière année de formation pour une durée de 2 à 6 mois

Des mobilités pour les enseignants et les personnels d'établissement :

⇒ **Activité d'enseignement** de 8 heures minimum à destination d'un établissement d'enseignement supérieur titulaire de la charte Erasmus situé dans un établissement d'enseignement supérieur européen partenaire.

⇒ **Activité de formation** : période de formation/de stage/d'observation, au sein d'une entreprise ou d'un établissement de l'enseignement supérieur (y compris cours structurés, formation linguistique). Les conférences sont inéligibles. Cette activité s'adresse à tout le personnel d'un établissement d'enseignement supérieur (personnels enseignants, administratifs, techniques, etc...).

LA SELECTION DES ETUDIANTS

⇒ **Périodes d'études** : une commission de sélection examine le dossier de candidature de l'élève-ingénieur (**Relevés de notes depuis l'entrée en 1A, CV, lettre de motivation/Projet Professionnel/établissement ciblé (cursus de niveau master), proposition de sélection des cours dans l'institution d'accueil, lettre de recommandation (si requise par l'établissement d'accueil), auto évaluation linguistique (CECR), budget prévisionnel.**

Chaque élève-ingénieur dispose de 15 mn pour présenter son projet de mobilité devant la commission composée du Directeur des Études, des Responsables des Spécialités, de la Directrice des Relations Internationales et de la Responsable du Département des Langues et Humanités.

Les critères de sélection portent sur les résultats académiques, les aptitudes linguistiques, les motivations, l'adéquation de cette mobilité au métier de l'ingénieur, le nombre de places disponibles.

⇒ **Périodes de stage** : Le programme du stage doit être soumis au responsable de la majeure.

LA SELECTION DES ENSEIGNANTS et des PERSONNELS D'ETABLISSEMENT :

⇒ **Activité d'enseignement** : Accord du supérieur hiérarchique : du responsable de spécialité concerné et du Directeur des études

⇒ **Activité de formation** : Adéquation entre le profil de poste et le projet. Accord du supérieur hiérarchique

ATTRIBUTION DE LA BOURSE ERASMUS +

⇒ **Périodes d'études** : dans la limite des fonds attribués à notre établissement par l'agence Erasmus + France/ Éducation Formation, tous les étudiants effectuant un séjour dans un établissement partenaire se verront proposer une bourse Erasmus+

⇒ **Périodes de stage** : attribution en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers, de la validation par le responsable de majeure et dans la limite des fonds attribués par l'agence Erasmus + France/ Éducation Formation.

⇒ **Activité d'enseignement** : 2 contrats de mobilité sont proposés par l'établissement pour 2014/2015

⇒ **Activité de formation** : 1 contrat de mobilité est proposé par l'établissement en 2014/2015.

LES BOURSES ERASMUS + ET LES TAUX APPLICABLES

L'aide financière dépend du pays d'accueil. En fonction des crédits disponibles, une allocation partielle peut être octroyée tout en tenant compte de la durée minimum : 2 mois de stage, 3 mois études.

⇒ **Périodes d'études** dans les pays du **Groupe 1** (Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Suède, Suisse, Royaume-Uni) l'aide financière est de 200 € par mois.

⇒ **Périodes d'études** dans les pays du **Groupe 2** (Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie) l'aide financière est de 150 € par mois.

⇒ **Périodes de stage** dans les pays du **Groupe 1** (Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni), l'aide financière est de 350 € par mois.

⇒ **Périodes de stage** dans les pays du **Groupe 2** (Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie), l'aide financière est de 300 € par mois.

⇒ **Actuellement un étudiant en apprentissage n'est pas éligible à une mobilité de stage**

⇒ **Les périodes de formation** :

Les frais de voyage sont calculés en fonction de la distance kilométrique entre le lieu de résidence du personnel et le lieu de destination :

Echelle Kilométrique (distance directe entre le lieu de départ et d'arrivée)	Frais de voyage (Aller-Retour)
Moins de 100 kms	0 €
Entre 100 et 499 km	180 €
Entre 500 et 1 999 km	275 €
Entre 2 000 et 2 999 km	360 €
Entre 3 000 et 3 999 km	530 €
Entre 4 000 et 7 999 km	820 €
A partir de 8 000 km	1 100 €

Les frais de séjour sont calculés en fonction de la durée d'activité et du pays de destination

Frais de séjour	Montant journalier
Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni	112 €
Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République tchèque, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Turquie	98 €
Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Allemagne, Espagne, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie,	84 €
Croatie, Estonie, Lituanie, Slovénie	70 €

NB : le montant journalier est calculé de la manière suivante :

Jusqu'au 14^e jour de l'activité : le montant journalier par participant correspond aux montants indiqués ci-dessus

Du 15^e au 60^e jour de l'activité : 70% des montants journaliers indiqués ci-dessus.

Accompagnement des personnes en situation de handicap :

Les personnes souffrant d'un handicap sévère ou ayant des besoins spécifiques exceptionnels peuvent recevoir une aide complémentaire dans le cadre de leur séjour en Europe.

La mise en place de la reconnaissance des mobilités :

Attribution de crédits d'études : 1 année : 60 ECTS, 1 semestre : 30 ECTS.

Stage de 16 semaines : 15 ECTS, de 12 semaines : 10 ECTS.

L'offre de formation pour les mobilités sortantes :

Les étudiants ensicaennais peuvent se connecter avec leur login et mot de passe sur la plateforme moodle pour la liste des universités partenaires dans le cadre d'Erasmus + et hors Erasmus +

Les étudiants entrants peuvent consulter

- le livret pédagogique : [Livret pédagogique](#)
- la liste de nos partenaires universitaires : [Les partenariats](#)